

Pêches

M. Lundrigan: Nous n'avons pas parlé de 200 milles. Nous avons parlé du plateau et du talus continental dans le même contexte. Il se trouve qu'à l'heure actuelle les 200 milles sont très en vogue dans la langue des affaires internationales mais nous avons fait mention du plateau et du talus continentaux bien que nous n'ayons pas à nos côtés, pour étayer notre position, des scientifiques comme en a le gouvernement.

Nous avons proposé une deuxième résolution demandant que la Chambre exprime son appui à la délégation canadienne à la conférence de la CIPAN qui s'est ouverte dimanche à Copenhague. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) est pessimiste en matière d'imposition de contingents, mais il ne s'oppose pas à ce que nous continuions à appuyer la CIPAN à condition que le Canada détermine sa propre juridiction et prenne ses propres initiatives.

Le ministre de l'Environnement était prêt à accepter notre résolution. J'ai eu des discussions avec plusieurs membres de la délégation canadienne, dirigée par l'ancien sous-ministre des Pêcheries, qui m'ont dit qu'ils se sentiraient encouragés pendant la conférence de la CIPAN, si les Communes, soit l'autorité suprême au Canada, leur faisaient connaître qu'elles les appuyaient. Mais cette résolution a été repoussée. Le jour suivant, à la Chambre, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) s'il était disposé à saisir la Chambre d'une résolution exprimant notre appui à l'égard de la position canadienne à la conférence de la CIPAN et cette demande fut rejetée. Si nous pouvions adopter comme position, et c'est un principe important, que le Canada peut pêcher autant qu'il le peut d'après son contingent, ce serait un pas dans la bonne direction. Nous ne sommes pas pessimistes à cet égard. Par contre, nous sommes pessimistes au sujet du respect de certains des contingents fixés du fait de la faible surveillance exercée jusqu'à maintenant par le Canada sur la côte est.

Quinze minutes ne suffisent pas à un député pour présenter son opinion à ce sujet. Le ministre a eu 40 minutes de parole et je n'en ai que 15 pour définir ma position. Je ne peux pas le faire en si peu de temps, mais j'aimerais faire part d'un avis à la Chambre. Je pense que ce qui se passe à la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, à la Conférence sur le droit de la mer, ou la situation en ce qui concerne la création d'installations maritimes sont autant de questions qui, d'une façon ou d'une autre, n'ont rien à voir avec le sujet du présent débat. La principale question en jeu ici, et la raison pour laquelle la Chambre est saisie de cette résolution, c'est d'essayer d'orienter l'attitude du gouvernement fédéral dans le domaine de la pêche. Ce problème est le plus important que nous ayons. Cela n'a rien à voir avec le plateau continental, ni avec la limite des 200 milles. Le problème principal est l'attitude qui commence à prendre corps dans cette région du Canada à l'égard des ressources de la mer. C'est une chose que nous aimerions changer.

Étant donné les conséquences des délibérations sur la résolution d'hier, où il y a eu de nombreuses discussions au sujet de l'unité nationale, j'aurais ce dernier plaidoyer à faire, monsieur l'Orateur. S'il m'était permis de faire preuve d'un certain esprit de clocher, j'aimerais parler de quelque chose que mon collègue de la côte ouest de Terre-Neuve a déjà mentionné. Notre province, comme l'a déclaré mon collègue, compte 500,000 habitants. L'Islande est un pays, une nation, de 220,000 habitants.

Lorsque nous nous sommes joints au Canada, il y a 24 ans, nous avons renoncé à notre droit de disposer de nous-mêmes en ce qui concerne l'industrie de la pêche

[M. Davis.]

parce que nous voulions faire partie du Canada et profiter des milliers d'avantages qui découlent du fait d'appartenir à un aussi beau pays. Je le répète, nous avons renoncé à ce droit, dans l'espoir que le Canada prendrait notre défense et protégerait nos droits en tant que partie de la nation canadienne.

Par rapport à l'ensemble du Canada, les pêches jouent un rôle relativement peu important. Nous pouvons être d'accord avec mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) qui a dit que les pêches ne représentaient que 2 p. 100 de notre produit national brut, ou encore avec un économiste qui a affirmé que les pêches venaient au septième rang dans la hiérarchie de notre structure industrielle. Il n'en demeure pas moins qu'au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard la pêche représente l'entreprise économique la plus importante chez nous. Il est par conséquent essentiel que le Canada défende nos gens, qu'il adopte une attitude volontaire, qu'il fasse preuve de dynamisme.

Nous craignons toutefois que cette question ait été ravalée au niveau politique depuis quelques années. Nous, dans cette région, jouons un rôle politique relativement peu important. La situation nationale ne sera pas beaucoup modifiée si les libéraux gagnent deux, trois ou cinq sièges dans cette région lors des prochaines élections. Par conséquent, le parti actuellement au pouvoir, et possiblement tout gouvernement dans l'avenir, pourrait nous considérer comme une valeur politique de très peu d'importance. C'est le facteur dominant de l'évolution de nos pêches.

● (2140)

Nous voulons que le gouvernement canadien modifie son attitude même légèrement et considère la question non pas comme une simple manœuvre politique mesquine, non pas selon son importance économique pour le Canada, mais dans un contexte de survie et de bien-être pour la population de la côte est. Nous voulons un changement dans l'attitude du public canadien et dans celle du gouvernement à l'égard de l'industrie de la pêche sur les côtes est et ouest du Canada. C'est notre vœu. Nous ne réclamons pas le séparatisme, il ne s'agit pas de rompre nos liens avec le Canada, mais à moins d'obtenir que les Canadiens modifient sensiblement leur orientation et reconnaissent que, parce que nous avons perdu notre prérogative de prendre nous-mêmes nos propres décisions en ce qui concerne le commerce et tous les autres aspects des relations et des ententes internationales, alors nous devons nous sentir un peu malheureux d'être associés à un gouvernement qui ne voudra pas se poser en protecteur de nos droits.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député de Skeena (M. Howard) a la parole.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, je me demande si je peux poser une question au député de Gander-Willington (M. Lundrigan)?

M. Lundrigan: Je répondrai bien volontiers à la question du député.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme le temps de parole du député est expiré, je ne crois pas qu'une question serait recevable.